

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° : 2024-02-026

**Concours photos "Que fleurisse le printemps" édition
2024 - Mise en place du règlement du concours**

Rapporteur : *Stéphanie CASTRIGNANO*

<u>Date de Convocation</u> : 20 février 2024	<u>Séance du 27 février 2024</u>
<u>Date d'affichage</u> : 01 mars 2024	A 18h30, le Conseil Municipal de Morières-les- Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de février sous la présidence de Monsieur Grégoire SOUQUE, Maire.
▪ Nombre de conseillers en exercice : 29	
▪ Nombre de présents : 23	
▪ Nombre de votants : 29	

Étaient présents :

Grégoire SOUQUE, Éric DEVALQUENAIRE, Catherine PRAT, Sandrine IGNERSKI, Patrick DUVAL, Jeanine FAVRE SECOND, Franck JOUSSELIN, Marie-Paule FOURMENT, Stéphanie CASTRIGNANO, Nicolas CHASTEL, Estelle ROLLE, Jennifer HAMAIDE, Fabrice BAUDOIN, Huguette SAINT JEAN, Michel CAMPERGUE, Renée THOMAS, Marie-Laure PERDIGUIER, Marie GAGET-MARTIN, Annick DUBOIS, Christèle PELISSIER, Martine THEVENIN, Raphaël GOTTSCHALK, Emmanuelle BLANC

Étaient absents excusés et représentés :

Pierre-Jean FAUCITANO pouvoir à Grégoire SOUQUE, Claudine BOISSEAU pouvoir à Huguette SAINT JEAN, Alain FIRMIN pouvoir à Marie-Paule FOURMENT, Jade MORENAS pouvoir à Michel CAMPERGUE, Philippe REYNERO pouvoir à Jennifer HAMAIDE, Jean-Marc FOUIN pouvoir à Annick DUBOIS,

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Nicolas CHASTEL

La ville de Morières-lès-Avignon, à l'occasion du printemps, souhaite renouveler le concours photographique autour du thème : « Que fleurisse le printemps ».

Le concours aurait lieu du 1^{er} mai au 20 mai 2024.

L'objectif étant de récompenser les meilleures photos représentant le printemps. Par exemples : les balcons et jardins, les paysages printaniers, le village ou encore une photo insolite...

Le concours ouvrira droit à des dotations pour les lauréats. Six gagnants seront ainsi désignés par un jury formé pour l'occasion.

La ville, soucieuse de participer au développement du commerce local, des commerces moriérois.

Il sera donc proposé de décerner six (6) dotations pour une valeur globale de 300€.

Le concours sera encadré par un règlement spécifique proposé en annexe de la présente délibération.

Il est ainsi proposé à l'assemblée :

- . D'approuver le règlement du concours photos – Que fleurisse le printemps
- . D'autoriser Monsieur le Maire à se procurer les dotations chez les commerçants moriérois pour un montant total de 300€

Où l'exposé du rapporteur, le conseil municipal délibère, et

- **APPROUVE** le règlement du concours photos – Que fleurisse le printemps annexé à la présente délibération
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à se procurer les dotations chez les commerçants moriérois pour un montant total de 300€

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

à l'unanimité des membres présents,

Le 28/02/2024
Le secrétaire de séance,

Nicolas CHASTEL



Le 28/02/2024
Le Maire,

Grégoire SOUQUE

